

Distr. générale
3 juin 2020
Français
Original : français

Lettre datée du 2 juin 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

Alors que la France assume la présidence du Conseil de sécurité le 1[er] juin, des restrictions liées à la maladie à coronavirus (COVID-19) continuent d'être imposées par le Gouverneur de l'État de New York et les mesures publiées par le Secrétaire général pour limiter la présence de personnel des Nations Unies dans les locaux de l'Organisation demeurent en vigueur jusqu'au 30 juin.

Par conséquent, après consultation avec le Secrétariat et l'ensemble des membres du Conseil, la présidence française continuera d'appliquer les directives convenues sous les présidences précédentes, qui sont énoncées dans la lettre datée du 7 mai 2020 adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil (S/2020/372).

Les directives sont motivées par les circonstances exceptionnelles, sans précédent, que nous vivons actuellement.

Les directives seront réévaluées à la fin du mois de juin et pourront éventuellement être révisées, ajustées ou annulées, pour autant que tous les membres en conviennent.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Nicolas de Rivière

20-07391 (F) 030620 040620

